

Branche



QUI POURRAIT PRÉTENDRE QUE CETTE EXIGENCE N'EST PAS JUSTIFIÉE?

La négociation sur le Salaire National de Base se tiendra le 8 décembre prochain. Pour FO, booster le pouvoir d'achat des salariés des IEG est une nécessité. Outre cela, il est temps que l'actif humain, réel levier pour relancer l'économie, prime sur l'actif financier.

L'an dernier, les employeurs avaient affiché une enveloppe minimale de 1,8 %, intégrant des paramètres ne bénéficiant pas à tous, tels que l'AIC (Avancement Individuel au Choix) ou l'ancienneté. Ils avaient intégré 0,3 % de retouche de grille (mesure compensatoire à la réforme des retraites de 2008). Cette année, ce dernier dispositif ne pourra plus être introduit au calcul...

En réalité, pour F0, **l'ensemble des agents de la branche n'avait bénéficié que de 0,2** % **d'augmentation pour 2016. Sur 7 ans, le SNB a perdu 1,05** % **par rapport à l'inflation**. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des salariés a largement été amputé notamment du fait de la hausse continuelle de la fiscalité et des loyers.

Renvoyer le « problème » aux entreprises en écartant peu à peu l'intérêt de l'article 9 de notre Statut qui oblige à la négociation du salaire à la branche n'est pas une solution sérieuse. Elle est **révélatrice du peu de cas dont font les employeurs des réalités auxquelles sont confrontés les salariés.**

Cette année les primes à la performance, à l'intéressement ou bien encore la distribution des avancements individuels devrait diminuer de façon conséquente. En cause : le contexte de morosité économique qui sera une nouvelle fois présenté comme alibi, ajouté aux conséquences, toujours néfastes, de la concurrence du secteur de l'énergie.

À ce jour, nul ne peut prétendre savoir si la « générosité » des employeurs de la branche décollera d'un inacceptable 0 %. Nous verrons bien le 8 décembre si des informations d'antichambre ont encore fuité.

N'étant pas fatalistes, nous demandons aux employeurs d'aborder avec loyauté et énergie cette négociation qui ne doit pas relever uniquement du champ des entreprises et ainsi n'écarter aucun salarié du système.







DÉCEMBRE 2016 COMMUNIQUÉ

Mesures salariales 2017

FO demande 2 % d'augmentation du SNB

POUROUOI FO DEMANDE 2 %?

- FO demande une réelle augmentation afin de rétablir un pouvoir d'achat juste pour tous les salariés. Un minimum de 2 % pourrait permettre de couvrir la différence d'évolution entre l'inflation et celle du SNB depuis 2008 (1,05 %), intégrant également l'inflation prévisionnelle de 2017 (0,8 %).
- FO sollicite un niveau de distribution des AIC permettant une reconnaissance à la hauteur de l'engagement des agents. Les réformes interentreprises, décidées par les employeurs, renvoient au personnel le besoin constant de s'adapter, chose à laquelle il se « plie ».
- FO souhaite une revalorisation des salaires à l'embauche, entre autres pour favoriser l'accès au logement des jeunes embauchés. Au cours de la dernière année, les loyers du parc locatif privé ont progressé de 0,5 %, alors qu'ils avaient reculé de 1,1 % en 2015, rapporte l'observatoire Clameur ce lundi 28 novembre.
- FO demande l'ouverture de nouveaux échelons dans le cadre de l'allongement du temps de travail. En effet, l'échelon 12 (dernier échelon sur la grille des salaires) est atteint au bout de 34 ans d'ancienneté. Si nous nous opposons bien

évidemment au recul de l'âge de départ en retraite, à l'allongement de la durée de cotisation, le constat est d'ores et déià établi.

Les salariés travaillent plus longtemps et n'ont donc plus aucune reconnaissance de leur ancienneté au-delà de ces 34 années.

FO rappelle l'obligation de l'application stricte de l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes ainsi que pour les salariés en situation de handicap. Si nous pouvons constater qu'un réel effort a été fait en terme d'égalité salariale, il en reste à faire afin d'éradiquer les freins en terme de déroulement de carrière.

Si certains avancent que les femmes gagnent plus que certains hommes, il s'agirait surtout de prendre en compte le fait que les femmes restent plus longtemps que les hommes dans le même GF.

■ F0 rappelle aussi que le seuil imposé par la loi des 6 % en termes d'emploi de personnes en situation de handicap, n'est qu'un minimum. Pourtant, ce taux n'est pas atteint dans les grandes entreprises du Groupe.

FO Énergie et Mines rappelle que la part fixe, c'est-à-dire la rémunération principale, est la seule base réelle du pouvoir d'achat des salariés, et la seule base pour le calcul de la retraite.

Les employeurs devraient se saisir de ce rendez-vous pour récompenser les efforts constants des salariés.

Prouver que cette négociation n'est pas un simulacre de dialogue social est une option; il s'agirait de faire mentir les présages d'un taux fixé unilatéralement à 0%, en satisfaisant à des revendications réalistes et justifiées.

